

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 31 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 31 janvier à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 25 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, en mairie du Pré, sous la présidence de Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 12

Nombre de voix pour : 12  
Nombre de voix contre :  
Nombre d'abstentions :

**Présents :** Alexandra BUTEL, Jean LAPEYRE, Jacqueline PUGET, Alain MANIVEL, Jean-Louis SERRES, Marie-Jo CAYOL, Jérémy SARRAZIN, Marie-Paule ROGOU, Frédérique PRAL, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS

**Excusés/pouvoirs :** Stéphane PATRAS (pouvoir donné à A. BUTEL), Cécile LAPEYRE

**Secrétaire de séance :** Jacqueline PUGET

**Objet : Programme ACTEE – sollicitation du Département des Hautes-Alpes pour l'octroi de subventions**

**Vu** l'article L. 1111-10 du Code des Collectivités Territoriales disant que « *Le département peut, à leur demande, contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes, leurs groupements, les établissements publics qui leur sont rattachés ou les sociétés dont ils détiennent une part du capital.* »

**Vu** la délibération n°2021-083 du 18 juin 2021 actant l'engagement de la commune du Dévoluy au programme ACTEE SEQUOIA,

**Considérant** que ce programme permet de financer une partie des audits énergétiques, pré diagnostics énergétiques et maîtrises d'œuvre de certains de certains bâtiments,

**Considérant** que la commune du Dévoluy a souhaité faire financer :

- Un pré diagnostic de l'Ecole de Saint Etienne
- Un audit sur l'ancienne mairie de Saint Etienne
- Un audit sur la médiathèque
- Un audit sur l'accueil du camping

Il convient désormais de solliciter le Département des Hautes-Alpes pour l'octroi de subventions selon de plan de financement ci-dessous :

- Un pré diagnostic de l'Ecole de Saint Etienne :
  - Coût total HT : 1 500€ HT
  - Département Hautes-Alpes : 50% soit 750€ HT
  - Autofinancement : 50% soit 750€ HT
- Un audit sur l'ancienne mairie de Saint Etienne
  - Coût total HT : 2 000€ HT
  - Département Hautes-Alpes : 50% soit 1 000€ HT
  - Autofinancement : 50% soit 1 000€ HT

- Un audit sur la médiathèque
  - Coût total HT : 3 000€ HT
  - Département Hautes-Alpes : 50% soit | 500€ HT
  - Autofinancement : 50% soit | 500€ HT
- Un audit sur l'accueil du camping
  - Coût total HT : 3 000€ HT
  - Département Hautes-Alpes : 50% soit | 500€ HT
  - Autofinancement : 50% soit | 500€ HT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **SOLLICITE** le Département des Hautes-Alpes pour l'octroi de subventions comme détaillé dans le plan de financement ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 07-02-2023
Publié le : 07-02-2023
Affiché le : 07-02-2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire

Alexandra BUTEL

